

## Séance publique du 17 mai 2005

### Délibération n° 2005-2644

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Grande rue de Saint Clair - Phase de travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement de la Grande rue de Saint Clair à Caluire et Cuire intègre, d'une part, l'élargissement et la requalification du chemin de Wette Fay's, opération dont la réalisation s'est terminée en 2004, d'autre part, le réaménagement de la Grande rue et des espaces publics attenants : places Demonchy, Victor Basch et des Moulins du Rhône et la balme située au niveau des numéros 29-39.

Ce projet fait partie de la réhabilitation globale du quartier de Saint Clair qui comprend également la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Saint Clair, des opérations immobilières de réhabilitation et de démolition-reconstruction ainsi qu'un programme de rénovation du cours Aristide Briand, du quai Charles Sénard et de la place Bellevue, opérations conduites par la direction de la voirie.

Dans le cadre du projet de la Grande rue de Saint Clair, le conseil de Communauté, par ses délibérations n° 2002-0593 et n° 2002-0899 en date des 10 juin et 16 décembre 2002, et le Bureau délibératif par sa décision n° B-2003-1459 en date du 23 juin 2003, ont individualisé une autorisation de programme d'un montant total de 800 000 € pour permettre, d'une part, les études et la réalisation de l'opération du chemin de Wette Fay's et, d'autre part, les études pour l'opération de la Grande rue de Saint Clair.

Lors de sa séance du 10 juillet 2003, le Bureau délibératif autorisait le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Dans sa décision n° B-2004-2342 en date du 21 juin 2004, le Bureau délibératif autorisait monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Lapalu-Ingerop pour un montant de 103 078 € HT. Il est rappelé que la mission de maîtrise d'œuvre n'inclut pas le suivi de la réalisation qui sera mené par la direction de la voirie.

Les études de maîtrise d'œuvre en sont à l'étape de l'avant-projet, ce qui permet aujourd'hui de présenter un programme d'intervention.

En revanche, le projet de la balme au niveau des 29-39, Grande rue de Saint Clair n'est aujourd'hui pas arrêté, des doutes subsistant sur la nature du terrain en place et l'état des murs de soutènement maçonnés, très importants. Il est proposé de dissocier le traitement de la balme de la présente individualisation d'autorisation de programme pour permettre au projet de la rue et des espaces publics de ne pas prendre de retard. Selon le résultat des investigations complémentaires qui vont y être menées au printemps 2005, le maître d'œuvre pourra être sollicité pour élaborer un projet pour cette partie, intégrant l'objectif de mise en valeur ainsi que les impératifs de sécurité du site. Dans ce cas, une autorisation de programme complémentaire sera proposée en temps utile, vraisemblablement à l'été 2005, pour le traitement de la balme.

*Orientations de l'avant-projet élaboré par monsieur Michel Lapalu, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre :*

Jadis totalement lié au Rhône, le quartier de Saint Clair s'en est peu à peu détourné. La disparition des activités liées au fleuve (navigations, joutes, etc.) a laissé le champ à une présence toujours plus forte de l'automobile, les voies sur berges remplaçant les quais. Il ne reste bientôt plus du quartier qu'une longue rue triste, acculée à la balme, elle aussi peu à peu désinvestie, oubliée derrière un bâti qu'elle ne tardera pas à ronger, parfois à mettre à bas.

La reconquête du quartier fait partie d'un grand geste urbain, qui s'initie sur l'autre rive : la Cité internationale, qui s'ouvre sur le fleuve, y prolongeant le parc de la Tête d'Or, a révélé les arrières du quartier de Saint Clair, initiant peu à peu ses retrouvailles avec le fleuve.

Le parc des Berges, aménagé au-dessus et autour du tronçon nord du périphérique, est venu conforter ce mouvement, tandis que l'habitat de la Grande rue faisait l'objet de nombreuses opérations de réhabilitation.

Enfin, le projet de passerelle, qui reliera Saint Clair à la Cité internationale, parachèvera cette grande reconquête d'un quartier.

Entre temps, la Communauté urbaine lance le réaménagement des espaces publics : place Bellevue, cours Aristide Briand, chemin Wette Faÿs, et l'actuel projet de réaménagement de la Grande rue et d'espaces attenants.

Le projet comprend l'ensemble du linéaire de la Grande rue, entre les places Christophe Colomb et Bellevue, et quatre espaces publics : places Victor Basch, Demonchy, Moulins du Rhône, ainsi qu'un espace situé au pied de la balme, dernière section de la balme qui restera visible de la rue lorsque la ZAC de Saint Clair sera achevée.

Le programme, qui vise à requalifier ces espaces publics, cherche également à retrouver un espace d'accueil pour le piéton. Les capacités de stationnement doivent cependant être globalement maintenues.

D'emblée, le projet a été situé dans la perspective du lien retrouvé au fleuve. Au niveau de la voie, celle-ci conserve son profil général : circulation en sens unique, stationnement de part et d'autre, trottoirs. Les entrées charretières, le stationnement, le mobilier urbain, les arrêts des bus urbains seront réorganisés, en appliquant les dispositifs préconisés par la direction de la voirie : accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, lisibilité des espaces.

L'ensemble de la voie sera mis en zone 30 (vitesse limitée à 30 kilomètres par heure). Le but est de limiter la vitesse et de décourager le transit avec un report attendu sur la rive gauche du Rhône.

Le stationnement sera délimité par des bordures afin de restreindre et d'encadrer visuellement l'espace de chaussée. Les arrêts de bus se feront sur chaussée sans zone d'évitement. La voie à hauteur de la place Victor Basch reliant le chemin de Wette Faÿs et la Grande rue de Saint Clair sera mise en impasse. Le double sens, entre la montée du petit Versailles et la rue de la Gravière, sera supprimé avec une mise en sens unique et les feux tricolores seront si possible déposés. Enfin, la rue de la Gravière sera mise en double sens, ce qui permettra de restaurer deux boucles de circulation pour le quartier.

Au droit de chacune des places, la voie sera traitée en plateau surélevé : le mobilier urbain (potelet, barrière, candélabre) viendra resserrer, encadrer et sécuriser l'espace ; les matériaux de sol seront différenciés ; un éclairage spécifique est prévu. Ainsi, il est cherché à contraindre l'automobiliste à une conduite plus attentive et plus apaisée.

Ces plateaux pour les piétons prolongeront l'espace des places jusqu'aux pieds des façades. Le bois sera utilisé pour une partie des sols pour les piétons, évoquant de grands pontons allant en direction du fleuve.

*Place Victor Basch* : en dehors des grands principes évoqués ci-dessus, la place Victor Basch conservera son statut de quasi-square, l'aire de jeux aujourd'hui existante étant simplement relocalisée au fond de la place, à l'écart de la circulation. La voie qui la contourne retrouvera son statut de chemin (très faible emprise, qui ne permet d'ailleurs pas de franchir en une fois les deux virages à 180 degrés qui la ponctuent) ; elle sera interdite aux voitures.

*Place des Moulins du Rhône* : il s'agit essentiellement de redonner une qualité à cette place qui, pour autant qu'elle soit le plus vaste espace public qui ponctue la Grande rue (elle accueille, d'ailleurs, un petit marché de primeurs le mardi matin), n'en présente pas moins aujourd'hui le faciès désolant d'une dalle de parking. De grands immeubles l'encadrent, dont l'un accueille des services publics : crèche, résidence de personnes âgées ; une passerelle y aboutit, qui mène en contrebas au groupe scolaire, faisant de cette place un passage fréquenté, un lieu, un espace de rencontre. Le projet cherche à conforter ces usages, à y promouvoir une ambiance plus sereine, moins rude qu'aujourd'hui et toujours avec ces pontons qui avancent vers le fleuve.

*Place Demonchy* : le projet a pour objectif de renforcer la liaison avec le parc des Berges et la future passerelle vers la Cité internationale. C'est au niveau de cette place qu'aboutit aujourd'hui le belvédère du parc des Berges, prolongé par une large rampe, mais qui vient aboutir sur un mur. Aussi, il est proposé d'ouvrir très largement cette place, au moyen d'un escalier de grande ampleur, à la mesure de ce lien à venir.

*Rue de la Gravière* : elle est traitée en continuité avec la Place Demonchy ; sa liaison avec celle-ci, par le moyen d'une rampe qui fait contrepoint avec les escaliers décrits précédemment, est réaffirmée.

Le coût total du projet est estimé à 3 151 800 € TTC.

La commune de Caluire et Cuire participe à l'opération en réalisant elle-même la fourniture et la pose du mobilier d'éclairage public et des jeux pour enfants, conformément à ses compétences légales.

La procédure d'attribution des marchés de travaux sera l'appel d'offres ouvert. Cette procédure sera menée jusqu'en novembre 2005, les travaux pouvant ainsi démarrer début 2006 pour se dérouler sur la totalité de l'année.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 mars 2005 et du Bureau restreint le 4 avril 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les orientations générales définies dans l'avant-projet du programme de travaux de la Grande rue de Saint Clair à Caluire et Cuire ainsi que le coût prévisionnel du projet estimé à 3 151 800 €.

**2° - L'autorisation de programme** individualisée les 10 juin, 16 décembre 2002 et 23 juin 2003 pour l'opération n° 721 - Caluire et Cuire : Grande rue de Saint Clair, est complétée pour un montant total de 3 151 800 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 53 520 € en 2005,
- 2 866 100 € en 2006,
- 232 180 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,